

Loi Duplomb : découvrez si votre député a voté pour ou contre ce texte controversé sur l'agriculture

Cette proposition de loi, censée répondre aux revendications de la profession, prévoit notamment la réintroduction d'un pesticide de type néonicotinoïde. Elle a été définitivement adoptée malgré l'opposition d'une partie des députés du "bloc central".

Mathieu Lehot-Couette
Publié le 08/07/2025 19:37

L'Assemblée nationale a définitivement adopté, mardi 8 juillet, la proposition de loi "visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur", déposée par les sénateurs Laurent Duplomb (LR) et Franck Menonville (UDI). Les députés ont voté, à 316 voix pour et 223 voix contre, ce texte défendu par les principaux syndicats agricoles, dont la FNEA, mais très décrié pour plusieurs mesures dénoncées par ses opposants comme des reculs en matière d'environnement et de santé publique. Il prévoit notamment la réintroduction de l'acétamipride, **un pesticide de la famille des néonicotinoïdes interdit en France depuis 2018**, mais autorisé ailleurs en Europe jusqu'en 2033.

à lire aussi

Néonicotinoïde, mégabassines, élevage intensif... Les mesures clés de la proposition de loi Duplomb, controversée mais définitivement adoptée

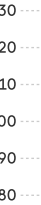
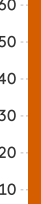
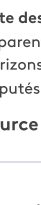
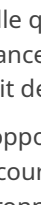
Comment le député de votre circonscription s'est-il positionné sur ce texte controversé ? Utilisez le moteur de recherche ci-dessous pour le découvrir. Les députés Michel Castellani et Estelle Yousseuffa, membres du groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (Liot), ont fait savoir après le vote, auquel ils n'ont pas participé, qu'ils avaient voulu voter contre.

Comment votre député a-t-il voté sur la proposition de loi Duplomb ?

Recherche par nom de député ou par groupe parlementaire

Recherche par adresse postale ou par département

Franceinfo ne conservera pas votre adresse.

Vote	Député	Groupe parlementaire	Circonscription
Pour	 Xavier Breton	Droite Républicaine	1ère circonscription de l'Ain (01)
Pour	 Romain Daubé	Les Démocrates	2ème circonscription de l'Ain (01)
Non-votant	 Olga Givernet	Ensemble pour la République	3ème circonscription de l'Ain (01)
Pour	 Jérôme Buisson	Rassemblement National	4ème circonscription de l'Ain (01)
Pour	 Marc Chavent	Union des droites pour la République	5ème circonscription de l'Ain (01)
Pour	 Nicolas Dragon	Rassemblement National	1ère circonscription de l'Aisne (02)
Pour	 Julien Dive	Droite Républicaine	2ème circonscription de l'Aisne (02)
Pour	 Eddy Costerman	Rassemblement National	3ème circonscription de l'Aisne (02)
Pour	 José Beaurain	Rassemblement National	4ème circonscription de l'Aisne (02)
Pour	 Jocelyn Dessigny	Rassemblement National	5ème circonscription de l'Aisne (02)

Précédent12345Suivant

Source : Assemblée nationale - 17e législature, scrutin n°2957 - Crédit : franceinfo

La répartition des votes entre groupes parlementaires montre une fracture attendue entre d'un côté la droite et l'extrême droite, qui ont largement soutenu le texte, et de l'autre côté les groupes de gauche, qui ont massivement voté contre. Les députés du "bloc central", en revanche, ont voté en ordre plus dispersé. Si les groupes Ensemble pour la République, Horizons et MoDem ont tous majoritairement approuvé le texte, une partie de leurs membres se sont abstenus et d'autres ont même voté contre, comme certains l'avaient annoncé en amont.

Répartition des votes des députés par groupe parlementaire



En première lecture, le 26 mai dernier, la proposition de loi avait fait l'objet d'une motion de rejet qui avait empêché son examen à l'Assemblée nationale. Le texte avait ainsi terminé en commission mixte paritaire où quatorze députés et sénateurs se sont entendus sur une version commune, celle qui a été votée mardi. Plusieurs mesures ont été édulcorées à cette occasion. L'Anses, l'agence de sécurité sanitaire, dont l'indépendance au sujet de l'évaluation des pesticides était menacée, est davantage préservée dans la version finale. Une réglementation qui risquait de mettre en péril les zones humides a également été écartée à cette occasion.

Pas de quoi satisfaire les opposants qui dénoncent une "loi poison". Les parlementaires insoumis, écologistes et socialistes ont annoncé qu'ils déposeraient des recours devant le Conseil constitutionnel, estimant pour certains que la loi contrevient aux principes de précaution et de non-régression environnementale.

Commenter

Partager :    

La Quotidienne Politique

Retrouvez tous les jours à 12h l'actualité politique en France et à l'étranger

Votre adresse e-mail

s'inscrire

Découvrez nos newsletters

France Télévisions collecte votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "La Quotidienne Politique". À tout moment, vous pouvez vous désinscrire via le lien en bas de ces newsletters. Pour en savoir plus, consultez notre [politique de confidentialité](#).

Les mots-clés associés à cet article

Assemblée nationaleParlement françaisPolitiqueAgricultureCaire des agriculteurs

Lancez la conversation

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour commenter.

se connecter

créer votre compte

Découvrez l'application France Info

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters. Pour exercer vos droits, contactez-nous.

Notre politique de confidentialité

le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes tracers

Plan du site

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte deontologique

Charte du Live

Assistant vocal

Devenir annonceur

Recrutement